

DATE DE CONVOCATION : 10 Octobre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à P. FREON - C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - G. MICHELY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC - C. BONNEAU - G. MICHELY - S. LABROUSSE - F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR LE CÂBLAGE DES IMMEUBLES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le déploiement de la fibre optique sur la commune,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des conventions avec Charente Numérique portant sur le câblage des immeubles de la commune,

Le Conseil Municipal, **PAR 20 VOIX POUR** :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au câblage des immeubles appartenant à la commune, dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE